

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil quinze, le 26 février à 20 heures,**

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 20 février 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

**PRESENTS**: 20

**ABSENTS EXCUSES**: 3

**ABSENTS**: 0

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

1. Approuvé le Compte Administratif 2014 et l'affectation du résultat en découlant pour le budget communal ;
2. Approuvé le compte de gestion 2014 pour le budget communal ;
3. Voté le budget primitif communal 2015 ;
4. Approuvé le Compte Administratif 2014 et l'affectation du résultat en découlant pour le budget de l'eau ;
5. Approuvé le compte de gestion 2014 pour le budget de l'eau ;
6. Voté le budget primitif eau 2015 ;
7. Accordé une autorisation pour une activité snacking/restauration rapide à la cabane dite du petit mousse et la partie sol bois attenant ;
8. Accordé une autorisation pour une activité de balades à dos d'âne autour de l'Etang ;
9. Validé la convention d'objectifs et de financement avec la CAF dans le cadre de l'Aide Spécifique des Rythmes Educatifs (A.S.R.E.) ;
10. Autorisé le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour :
  - La sécurisation et l'aménagement de la rue Bayard
  - La création d'une maison des associations et des activités périscolaires et informatisation (DETR).

Le Maire,

Christophe BRETTON